PROJET RÉFÉRENT

Élaboration d’une stratégie foncière dédiée à l’eau et au bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides



CONTACT

relation-clients-auvergnerhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Lutte contre l'artificialisation des sols et sobriété foncière
- Aménager avec la biodiversité
- Eau et milieux aquatiques

OBJET DE L'OPÉRATION

Actualiser la connaissance des différents enjeux liés à l’eau et à la biodiversité sur le bassin versant de la Bourbre, et les **hiérarchiser** ;
Tester la pertinence de méthodes d’évaluation des fonctions des zones humides, et de reconquête de la qualité physico-chimique des captages d’eau potable ;
Identifier et prioriser le foncier mobilisable pour préserver et reconquérir les fonctionnalités liées à l’eau sur le territoire.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Situé dans le Nord Isère, le territoire du bassin de la Bourbre (211 000 habitants) connaît un fort développement économique et résidentiel, la pression foncière y est importante, l’équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels est source de tensions, notamment pour les projets de restauration des cours d’eau.
Dans ce contexte, et conformément aux recommandations de l’Agence de l’Eau, l’Établissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre souhaite se doter d’une stratégie foncière couvrant l’ensemble des espaces à enjeux de son territoire : captages, espaces de bon fonctionnement des cours d’eau, zones humides, trames vertes et bleues, prévention et lutte contre les inondations.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema a signé avec l’EPAGE Bourbre une **convention de coopération public-public** articulée autour de quatre phases de travail :

- l’élaboration d’une **cartographie des enjeux** de gestion de l’eau ;

- la localisation des **secteurs stratégiques pour l'intervention foncière**, sur la base d'une hiérarchisation et d'un croisement de ces enjeux ;
- l'évaluation des **possibilités d'intervention foncière** à court, moyen et long terme, à partir d'une analyse de la propriété foncière et d'une expertise sur les dynamiques des propriétaires, apportées par la SAFER ;
- la définition des **objectifs sur les sites et des modes d'intervention**, en fonction des niveaux d'enjeux et des possibilités de maîtrise foncière précédemment évalués.

Ces travaux permettent en parallèle d'alimenter la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et l'élaboration du Contrat Unique Bourbre.
Ils fournissent l'occasion de tester grandeur nature des **développements méthodologiques** réalisés par le Cerema : priorisation des zones humides en fonction de leur capacité à ralentir les ruissellements, identification des parcelles contributives prioritaires sur une aire d'alimentation de captages.

LE CLIENT / PARTENAIRE

EPAGE de la Bourbre

PARTENAIRES

EPAGE de la Bourbre
SAFER Auvergne-Rhône-Alpes

LE CALENDRIER

Novembre 2020 à fin 2022

PILOTE DU PROJET

Cerema Centre-Est
Département Transitions Territoriales
Frédéric Berlioz

CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

✓ Prise en compte des milieux humides dans la prévention des inondations sur le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre